

SERVICE DE PRESSE DE LA CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS DE SUISSE

Communiqué

Berne, le 13 octobre 1987 / K

La CSC et Rail 2000

Lors de sa séance d'automne, le Comité national de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) a décidé sans opposition et avec quelques abstentions, de donner la consigne du oui pour la votation du 6 décembre relative au projet de Rail 2000.

La CSC est convaincue qu'un renforcement rapide des transports publics contribuera grandement à ménager l'environnement et à le préserver de nouvelles atteintes. Elle soutient dès lors tous les efforts visant à faire des transports publics un substitut réel et concurrentiel du trafic privé. Elle se range donc derrière Rail 2000, qui élimine progressivement les goulets d'étranglement du trafic ferroviaire, réduit la durée des parcours et améliore le confort des voyageurs.

Pour la CSC, une raison importante militent en faveur de Rail (+ bus) 2000 est que cette conception ne fait pas que renforcer les liaisons ferroviaires entre les villes, mais permet aussi un meilleur raccordement des régions périphériques et de montagne aux transports publics.

Autre et importante raison d'appuyer Rail 2000 est aussi, pour la CSC, la création d'emplois résultant des investissements ainsi nécessités.

Aux yeux de la CSC, la perte de terre cultivable entraînés par les 120 km de nouveaux tronçons ferroviaires est supportable, puisqu'elle ne représente qu'une fraction du sol que nécessite la construction d'un tronçon d'autoroute de même longueur.

Autres consignes de vote de la CSC

- En ce qui concerne la révision partielle de l'assurance-maladie et maternité, le Comité directeur de la CSC a déjà, le 3 septembre, décidé, à l'unanimité, d'en recommander l'acceptation.
- Quant à l'initiative de Rotenthurm, la CSC n'en a pas traité et renonce à donner une consigne.

C S C